

SOMMETS

N°02 NOV. 2020 | LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

P 05
Le guide sanitaire
de l'ANMSM

P 14
Rencontre avec Jean-Luc BOCH
Président de l'ANMSM

P 16
Analyse juridique :
retenues collinaires et DSP

P 08 | L'ANMSM, LA DIVERSITÉ DES STATIONS DE MONTAGNE AU SERVICE DU COLLECTIF



ÉDITO



Ce deuxième numéro de SOMMETS paraît au moment où un nouveau Conseil d'administration vient d'être installé au sein de notre association à la suite des élections municipales et de l'Assemblée générale du 17 septembre.

Je tiens à remercier à nouveau les membres du Conseil d'administration de leur confiance en me portant à la présidence de notre association. Je veux également saluer l'action de mon prédécesseur Charles-Ange GINESY qui a œuvré dans de nombreux domaines durant ces 6 dernières années ainsi que celle de Gilbert BLANC-TAILLEUR qui l'avait précédé à cette fonction.

Depuis 1946, l'ANMSM accompagne les élus locaux dans la transformation de nos territoires touristiques et joue pleinement son rôle de relai au niveau national. Avec l'appui du Bureau et du Conseil d'administration j'ambitionne de renforcer encore le rôle de l'ANMSM, en particulier en accueillant de nouveaux adhérents, pour que nous puissions porter plus fortement la voix des Maires des stations de montagne auprès des pouvoirs publics.

Dans l'immédiat il nous faut préparer la saison d'hiver qui s'annonce difficile dans un contexte sanitaire qui évolue sans cesse. Comme nous avons pu le faire pour la saison d'été, tout est mis en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les vacanciers qui viendront dans nos stations cet hiver.

Ce nouveau numéro vous présente la nouvelle composition des instances dirigeantes de l'ANMSM issues de l'Assemblée générale ainsi que les nouvelles Commissions permanentes. Il sera également question du travail réalisé par l'association dans le cadre des mesures sanitaires mises en place pour la saison d'hiver ainsi que des principaux sujets portés au cours des dernières semaines, en particulier les classes de neige et l'accessibilité aux stations de montagne.

Je vous souhaite une bonne lecture.

JEAN-LUC BOCH
PRÉSIDENT DE L'ANMSM
MAIRE DE LA PLAGNE TARENTAISE



**LES GRANDS
RENDEZ-VOUS**

03



**EN BREF, LES
DERNIÈRES ACTUALITÉS**

04



NOUVEAUTÉ
Guide sanitaire
ANMSM pour les Maires.

05



FAMILLE PLUS
Communication/
promotion du label.

06



**CÎMES
DURABLES**

07



LE GRAND DOSSIER
ANMSM : nouvelle
organisation et actions.

08



LA RENCONTRE
Jean-Luc Boch
Président de l'ANMSM.

14



ANALYSE JURIDIQUE
Retenues collinaires,
DSP.

16



FRANCE MONTAGNES
Campagne
communication hiver.

17



**L'ANMSM
DANS LA PRESSE**

18

SOMMETS

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES
DES STATIONS DE MONTAGNE

Publication : ANMSM 9, rue de Madrid
75008 Paris. **Tél.** 01 47 42 23 32.

Directeur de la publication : Jean-Luc Boch
(bienvenue@stationsdemontagne.fr)

Rédacteur en chef : Joël Retailleau
(joel.retailleau@stationsdemontagne.fr)

Coordination : Dounia Safini
(dounia.safini@stationsdemontagne.fr)

Ont participé à la rédaction :
Joël Retailleau, Laure Froissart, Rémi Ledoux,
Dounia Safini, Valérie Boulanger, Justine Detraz

Photos : ANMSM, Adobe Stock, France montagnes

Maquette & mise en page : Matt Design & Communication
(www.mattdesign-com.com).



LES GRANDS RENDEZ-VOUS

03



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNSSDS

A l'occasion de la prochaine Assemblée générale de la Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables, le Conseil fédéral élira le nouveau Président de la FNSSDS.



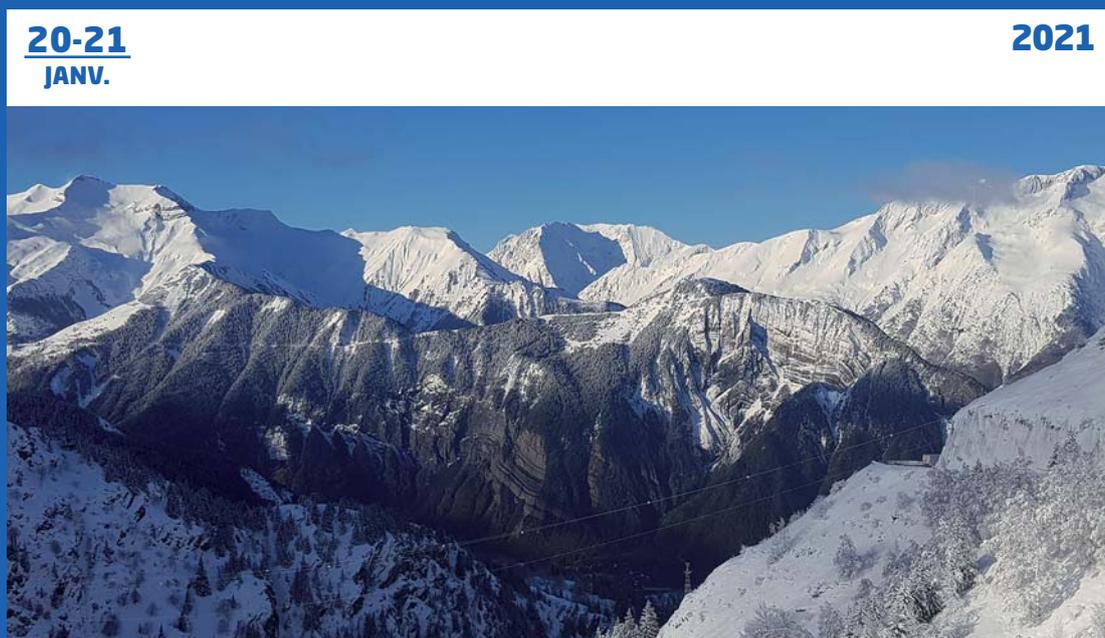
RÉUNION DU FIL NEIGE

L'ANMSM réunira son réseau de parlementaires du Fil Neige en début d'année afin de faire un point sur la saison d'hiver et sur les perspectives pour l'année 2021.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANMSM

Le prochain Conseil d'administration de l'ANMSM se tiendra le mercredi 3 février 2021 (à Paris ou en visioconférence).



RÉUNION PLÉNIÈRE ADHÉRENTS-NON ADHÉRENTS ALPES DU NORD

L'ANMSM accompagnée de France Montagnes ira à la rencontre des Maires adhérents et non-adhérents des Alpes du Nord lors d'une réunion plénière organisée le 20 ou 21 janvier 2021.



EN BREF, LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

04



BRIANÇON : UN NOUVEL ADHÉRENT A L'ANMSM

Le Conseil d'administration du 7 octobre fut l'occasion d'accueillir un nouvel adhérent en la commune de Briançon, **les 4 collectivités constituant Serre-Chevalier étant à nouveau réunies au sein de l'ANMSM. Bienvenue à Briançon !** Un des objectifs des prochains mois est de rassembler davantage de stations de montagne pour être plus représentatif et donc plus fort vis-à-vis des pouvoirs publics.



FIL NEIGE ANMSM : UN LIEN FORT AVEC LES PARLEMENTAIRES

Le 30 octobre dernier, les membres du Conseil d'administration et les Parlementaires du Fil Neige se sont rencontrés afin d'échanger sur l'ouverture des stations de montagne. Le lien entretenu avec le réseau Fil Neige permet à l'ANMSM d'agir au plus haut niveau pour porter la voix des Maires de nos stations.



CLASSES DE NEIGE : LETTRE OUVERTE A JEAN-BAPTISTE LEMOYNE

L'ANMSM a saisi en lien avec l'ANEM le Secrétaire d'Etat au Tourisme Jean-Baptiste LEMOYNE en demandant que le gouvernement s'engage fortement pour que des classes de neige puissent être organisées cet hiver, si nécessaire avec des protocoles sanitaires renforcés afin de rassurer l'ensemble des parties concernées.



L'ANMSM INTERROGE LES FRANÇAIS SUR LES STATIONS DE MONTAGNE

A l'appui d'un sondage Opinionway, l'ANMSM entend mettre en valeur l'attachement des Français aux stations de montagne tout en mettant en avant leur perception des enjeux environnementaux liés à la montagne. Les résultats seront connus début 2021.



LE PRÉSIDENT DE L'ANMSM S'ENTRETIENT AVEC LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Jean-Luc BOCH a rencontré le nouveau Secrétaire général adjoint de l'Élysée pour évoquer les nombreux sujets d'actualité des stations de montagne, en particulier : protocole sanitaire, classe de neige, mobilité ferroviaire et développement durable.



PLUSIEURS RENCONTRES MINISTÉRIELLES POUR L'ANMSM

Dans la continuité de son entretien à l'Élysée, Jean-Luc BOCH a poursuivi son cycle de rencontres ministérielles. Des échanges constructifs ont eu lieu avec différents interlocuteurs : Intérieur, Education Nationale, Ruralité, Attractivité, Tourisme.

L'ANMSM s'engage pour une saison d'hiver plus sûre : du protocole national au guide sanitaire



NOUVEAUTÉ

05

LA SITUATION SANITAIRE ACTUELLE EST SOURCE D'INCERTITUDES QUANT AU DÉROULEMENT DE LA SAISON D'HIVER AU SEIN DES STATIONS DE MONTAGNE : COMMENT PERMETTRE LA VENUE DES VACANCIERS EN TOTALE SÉCURITÉ SANITAIRE ? L'ANMSM SOUHAITE RASSURER LES STATIONS EN LES ACCOMPAGNANT.

LA MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE SANITAIRE NATIONALE SPECIFIQUE AUX STATIONS DE MONTAGNE

Il s'agit de la mise en place effective et adaptée des gestes barrières à l'environnement des stations de montagne. Le Préfet de la Savoie, nommé par les pouvoirs publics coordinateur pour l'ouverture des stations au niveau national, a conçu, en coordination avec les différents acteurs de la montagne, élus et professionnels dont l'ANMSM, un protocole sanitaire spécifique ayant vocation à être appliqué à l'ensemble des stations de montagne afin d'assurer la plus grande cohérence territoriale. L'ANMSM a activement participé à son élaboration en faisant part de la faisabilité ou non des mesures proposées. Le protocole sanitaire apporte des réponses à des situations concrètes telles que l'organisation des transports publics, la gestion des remontées mécaniques, les interventions de secours sur les domaines skiables, la location de matériel, l'organisation des cours de ski, l'accueil des vacanciers dans les lieux publics, d'hébergements et de restauration ainsi que l'organisation des centres de prélèvement et la gestion des cas Covid présents dans les stations.

Fruit d'un long processus de travail collaboratif, le protocole sanitaire apporte des réponses à des situations concrètes.

LE GUIDE SANITAIRE DE L'ANMSM POUR ACCOMPAGNER LES STATIONS CET HIVER

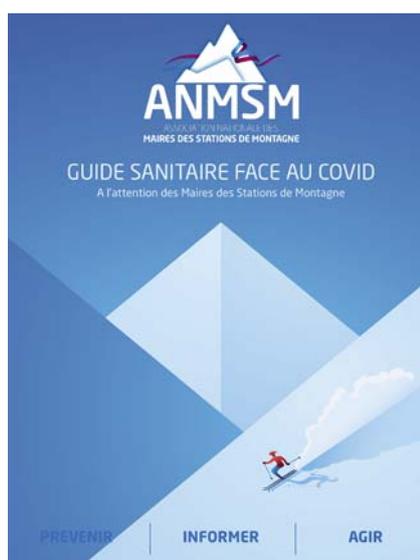
Le Maire est le coordinateur local de la mise en place des mesures sanitaires en station.

L'ANMSM, fidèle à sa mission d'accompagnement, a rédigé un guide sanitaire, venant compléter utilement le protocole sanitaire de l'Etat. S'appuyant sur le triptyque

gouvernemental Tester-Alerter-Protéger le guide, diffusé dès le début du mois de novembre à l'ensemble des Maires de stations de montagne, propose aux élus un accompagnement dans la gestion sanitaire de leur station. Différents domaines sont concernés : mise à disposition de locaux publics notamment, information continue auprès des vacanciers et communication renforcée avec les services de l'Etat et les services de santé.

Le guide sanitaire aborde également le sujet de la gestion des personnes symptomatiques et asymptomatiques dans la station.

Le guide sanitaire de l'ANMSM s'adaptera à l'évolution de la situation et fera l'objet d'actualisations régulières. Il est accessible via le Drive de l'ANMSM.





Communication- promotion du label, l'affaire de tous

MIEUX FAIRE CONNAITRE L'ENGAGEMENT DES STATIONS LABELLISÉES DANS LA DÉMARCHE DE QUALITÉ CONSTITUE UN ENJEU DE NOTORIÉTÉ. TOUS S'Y ATTACHENT : COMMUNES ET OFFICES DE TOURISME, PRESTATAIRES, PARTENAIRES MAIS AUSSI FRANCE MONTAGNES ET LE COMITÉ NATIONAL DE GESTION DU LABEL.

6 LES ENGAGEMENTS FAMILLE PLUS

- Un accueil personnalisé pour les familles
- Des animations adaptées pour tous les âges
- Du plus petit au plus grand : à chacun son tarif
- Des activités pour petits et grands, à vivre ensemble ou séparément
- Tous les commerces et services sous la main
- Des enfants choyés par nos professionnels



Famille Plus : 4 stations obtiennent le renouvellement du label

A l'issue d'un audit indépendant qui s'est déroulé durant les dernières saisons d'été et d'hiver, le Comité National de Gestion a validé le renouvellement du label Famille Plus de Praz sur Arly, Besse Super Besse, Le Mont Dore et Valmorel pour une période de 3 ans.

FAMILLE PLUS A LA TELEVISION AVEC FRANCE MONTAGNES Pour pousser la notoriété du label, lui donner davantage de visibilité et mieux faire connaître les avantages concurrentiels du réseau montagne des stations labellisées.

Depuis près de 10 ans, l'ANMSM confie à France Montagnes la communication-promotion du label grâce à un cofinancement stations labellisées et ANMSM. La valorisation du label s'intègre dans la stratégie de France Montagnes. Les informations Famille Plus des stations sont valorisées à travers l'ensemble des vecteurs de communication de France Montagnes (relations presse, site web, réseaux sociaux, actions à l'international, événementiel, manuels pour les professionnels...). Pour l'hiver 2021, Famille Plus co-signe un film à visée promotionnelle de 15 secondes ciblé pour les familles « Ma première année à la montagne », et diffusé sur la chaîne Gulli.

L'objectif est de susciter l'émotion et donner envie aux familles françaises de partir à la montagne cet hiver. Plus de 5 millions de contacts sont attendus.

AFFICHER SA LABELLISATION : DES OUTILS DE COMMUNICATION A DISPOSITION

Point de repère pour les familles qui séjournent dans la station, l'affichage du logo Famille Plus

signifie que le niveau de qualité exigé par le label a été atteint par la station. C'est la raison pour laquelle le label impose aux stations et aux prestataires labellisés de :

- Disposer d'une signalétique du label adaptée, lisible et compréhensible
 - Annoncer clairement les engagements de services du label
- Pour y parvenir, le Comité National de Gestion du label met à disposition des 4 territoires Mer, Ville, Nature et Montagne des outils en totale cohérence avec la marque nationale.

Autocollant 2021 : renouvelé chaque année, l'autocollant constitue un **signe distinctif fort**. Il témoigne de l'engagement des professionnels à offrir aux vacanciers un accueil chaleureux et un service de qualité conformes aux exigences du label (hébergement, restaurants, magasins de sport, écoles de ski, garderies, remontées mécaniques, patinoire, piscine, jardins des neiges, etc...).

Promesse client Famille Plus : la promesse vise à annoncer clairement les 6 engagements de services du label au niveau de l'accueil, les animations, la politique tarifaire, les activités, les commerces et les services.

Panneau routier Famille Plus : le panneau est à placer aux principales entrées de la station afin d'afficher lisiblement la labellisation de la station.



Une montagne durable : un défi pour se renouveler



DÉVELOPPEMENT DURABLE

07

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE CONCERNE DE FAÇON GLOBALE LES TERRITOIRES DE MONTAGNE. CETTE PRISE DE CONSCIENCE EST COLLECTIVE. CYRIL PELLELAT, SÉNATEUR DE LA HAUTE-SAVOIE, PROMET AINSI POUR LES STATIONS UNE MONTAGNE 4 SAISONS, LÀ OÙ DES STATIONS COMME LES SAISIES FONT PREUVE D' ACTIONS INSCRITES POUR UNE MONTAGNE DURABLE.

UN RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA LOI MONTAGNE 2 : VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE

Trois axes se dégagent de ce rapport : la poursuite de l'adaptation des normes aux spécificités des territoires de montagne, le maintien des activités économiques en zones de montagne et l'accompagnement des territoires de montagne dans l'adaptation au changement climatique. L'ANMSM avait été entendue par le Sénat sur ces sujets il y a quelques mois. Le changement climatique est un fait. Face au défi qu'il représente, le rapport du sénateur Cyril PELLELAT milite pour une MONTAGNE DES « 4 SAISONS ». Plusieurs pistes d'actions sont ainsi envisagées et proposées, telles que la création d'un Fonds d'adaptation au changement climatique en zone de montagne pour financer la réhabilitation énergétique des bâtiments touristiques. Ce fonds pourrait notamment aider à la réhabilitation énergétique des bâtiments touristiques ou permettre l'évolution des activités économiques

face à la diminution de l'enneigement. Il pourrait également s'agir de l'adaptation du dispositif d'activité partielle pour les salariés des remontées mécaniques des régions dotées de la seule autonomie financière pour armer les petites et moyennes stations face aux aléas climatiques.

Face à ce défi, le rapport milite pour une MONTAGNE DES « 4 SAISONS ».

Enfin, le rapport engage à poursuivre la diversification des activités touristiques pour parvenir à un « tourisme 4 saisons », en développant par exemple les services estivaux pour assurer le passage, l'aménagement et l'équipement de pistes de loisirs non motorisés en dehors des périodes d'enneigement.

FOCUS - LES SAISIES : DES ENGAGEMENTS POUR UNE MONTAGNE DURABLE DES CET HIVER

Dès cet hiver, la station des Saisies a mis en place de multiples mesures en faveur de l'environnement et d'activités plus en adéquation avec le développement durable. Face au défi d'un enneigement parfois aléatoire, Les Saisies misent sur l'optimisation de la neige de culture, par l'intermédiaire de l'outil ProSnow, développé avec MétéoFrance. La neige de culture sera d'ailleurs fabriquée à 100% grâce aux retenues collinaires, qui permettent aussi d'abreuver les animaux d'alpage l'été, un investissement réellement 4 saisons. L'Observatoire environnemental, créé en 2015, permet également une compatibilité entre développement économique, essentiel pour les stations de montagne, et protection de l'environnement. Ces actions ont été mises en place dès l'hiver dernier avec la reconstitution d'une nouvelle zone humide en compensation autour du nouveau télésiège de Légette.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ANMSM s'engage auprès des communes support de stations de montagne sur la promotion du développement durable. C'est dans cette optique que l'ANMSM appelle les stations à lui faire connaître leurs différents projets en terme de développement durable, pour en faire une large promotion, et poser les jalons d'une montagne plus verte.

Une Assemblée générale sous le signe du collectif





EN RAISON DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ORGANISÉES CETTE ANNÉE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 AVAIT UNE IMPORTANCE TOUTE PARTICULIÈRE EN PROCÉDANT AU RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES DE L'ASSOCIATION.

Originellement prévue en mai 2020, l'Assemblée générale s'est tenue dans le plus strict respect des règles sanitaires : réunion dans une salle de conférence adaptée, gel hydroalcoolique à disposition, masque obligatoire et distanciation physique entre les élus. Cette Assemblée générale a été l'occasion pour les Maires des communes support de stations d'échanger sur les nombreux sujets d'actualité. Rester unis et solidaires pour traverser ensemble cette crise sanitaire, voici le message adressé aux adhérents de l'association durant cette Assemblée générale.

Retour sur 2019 : une présence forte face aux pouvoirs publics

Charles-Ange GINESY, Président en exercice, a rappelé par l'exposé des différentes actions qu'avait menées l'ANMSM au cours de l'année 2019 que c'est ensemble que les Maires des stations de montagne peuvent peser face aux pouvoirs publics. L'action prioritaire de l'année 2019 a consisté à renforcer la présence de l'association auprès de ses interlocuteurs ministériels. De nombreuses rencontres ont été organisées tout au long de l'année avec les acteurs publics, que ce soit la Présidence de la République, le Sénat ou même certains ministères. Ce fut l'occasion pour l'ANMSM de défendre plusieurs sujets forts pour l'activité des stations de montagne. Au premier rang de ces sujets, les finances locales occupent toujours une place prépondérante. Ce fut l'occasion pour l'association de défendre, via la voie des amendements, certaines propositions afin de rendre plus équilibré le dispositif du Fonds national de Péréquation

des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). L'ANMSM a également défendu une prise en compte des charges induites dans le mécanisme de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et a obtenu, en partenariat avec l'ANEM et DSF une adaptation du régime fiscal du gazole non routier pour la gestion de la neige en montagne, dans le but de favoriser les engins de déneigement et de damage.

Un autre sujet majeur que défend depuis longtemps l'ANMSM, comme l'a rappelé le Président Charles-Ange GINESY, est celui de la fixation du calendrier scolaire, sujet essentiel pour l'activité des stations de montagne. De nombreuses rencontres ont eu lieu pour simplifier les procédures administratives afin de faciliter l'organisation des classes de neige/ classes de découverte.

En 2019, l'ANMSM a travaillé sur la réhabilitation de l'immobilier de loisirs, mais aussi sur les questions de sécurité en lien étroit avec la Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiabiles (FNSSDS). Le sujet du développement durable, sur lequel l'ANMSM est engagé depuis 2007, est venu conclure l'année 2019 avec la remise des Trophées Cimes Durables, qui récompensent et mettent en avant des idées novatrices des stations en matière de développement durable.

Cette Assemblée générale a été également l'occasion de revenir sur les grandes actions de ces dernières années : réforme des cotisations, loi montagne II, création du Fil Neige, obtention d'un siège à la commission permanente du Conseil Nationale de la Montagne,

Assemblées générales des 70 ans et du Pic du Midi, mise en place de la visioconférence, mais aussi plus récemment renforcement de la communication au travers de la newsletter et d'un nouveau journal à destination des adhérents, renforcement de l'accompagnement juridique avec le lancement de la plateforme juridique Juris-Montagne, à la disposition des Maires au début de l'année 2020.

L'importance du collectif

Après le rapport moral du Président de l'ANMSM, la présentation des comptes par l'expert-comptable et l'avis du commissaire aux comptes, l'ensemble des résolutions proposées a été adopté.

Le renouvellement des instances de l'association s'est ensuite déroulé de la manière suivante : élection des membres du Conseil d'administration, élection du Président de l'ANMSM puis des membres du Bureau. C'est ainsi que Jean-Luc BOCH a été élu Président de l'ANMSM à l'unanimité.

A l'occasion de son intervention, le nouveau Président a rappelé l'importance du collectif pour les Maires des stations de montagne, en particulier dans les périodes difficiles, afin de peser le plus fortement possible sur les décisions des pouvoirs publics.

Plusieurs interventions ont permis d'évoquer la situation sanitaire et la préparation des stations de montagne pour la saison d'hiver de même que l'importance du maintien des classes de neiges. Le Président a indiqué qu'il rencontrerait prochainement plusieurs ministres pour évoquer ces sujets prioritaires.



Composition du nouveau Conseil d'administration

LE BUREAU :

Président :

Jean-Luc BOCH, Maire de La Plagne Tarentaise

Vice-présidents :

Mylène AGNELLI, Maire d'Isola

Lionel GAY, Maire de Besse et Saint-Anastaise/
Besse Super Besse

Roger GROSSIORD, Maire de Lélex/Monts-Jura

Jean-Yves PACHOD, Maire de Courchevel

André PERRILLAT-AMEDE, Maire du Grand Bornand

Michel POUDADE, Maire des Angles

Stessy SPEISSMANN, Maire de Gérardmer

Pierre VOLLAIRE, Maire des Orres

Trésorier :

André MIR, Maire de Saint-Lary-Soulan

Secrétaire général :

Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire de Valloire

LES ADMINISTRATEURS :

Pierre BALME,

Maire délégué de Venosc/Les 2 Alpes

François BARBIER, Maire des Contamines-Montjoie

Benoît CAZERES, Maire de Selonnet/Chabanon

Guillaume DESRUES,

Maire de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs

Colette FABRON,

Maire de Saint-Etienne-de-Tinée/Auron

Thomas GUILLET,

Maire de Corrençon/Villard-de-Lans

Claude JAY,

Maire des Belleville/Les Menuires/Val Thorens

Dominique LAUDRÉ, Maire de Vars

Philippe MOLLIER,

Maire de Notre-Dame de Bellecombe

Patrick PROVOST,

Maire de Saint-François-Longchamp

Serge REVIAL, Maire de Tignes

Emeric SALLE,

Maire de La Salle les Alpes/Serre-Chevalier

Fabien TROMBERT, Maire de Morzine/Avoriaz

Sophie VERNEY,

Maire de Montricher-Albanne/Les Karellis

Gilbert BLANC-TAILLEUR, Président d'honneur

Charles Ange GINESY, Président d'honneur



L'ANMSM COMPTE SEPT COMMISSIONS PERMANENTES, PRÉSIDÉES PAR DES MAIRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. CES INSTANCES DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES SONT CHARGÉES D'ANIMER LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION ET D'ÉLABORER DES PROPOSITIONS QUI SONT ENSUITE PORTÉES À LA CONNAISSANCE NOTAMMENT DES POUVOIRS PUBLICS.

COMMISSION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE PRÉSIDÉE PAR PIERRE BALME

L'accompagnement juridique est le complément naturel des relations institutionnelles entretenues par l'ANMSM avec les pouvoirs publics afin de défendre les spécificités des stations de montagne. Afin de renforcer l'accompagnement juridique des adhérents, l'ANMSM a créé la plateforme juridique JurisMontagne qui permet à chaque adhérent d'accéder à des fiches pratiques sur les principaux sujets d'intérêt d'une commune support de station et d'obtenir des réponses personnalisées aux questions que peuvent se poser les adhérents.

COMMISSION CIMES DURABLES PRÉSIDÉE PAR PIERRE VOLLAIRE, VICE-PRÉSIDENT GUILLAUME DESRUES

En 2016, sur proposition de la Commission Cimes Durables, une dynamique collective, collaborative et accessible à tous a été mise en place afin de faire des stations des lieux pilotes pour des projets de développement durable. Les Trophées Cimes viennent récompenser certains de ces projets. La Commission Cimes Durables est également à l'origine de nombreuses actions sur le plan environnemental. Elle associe à ses travaux les référents locaux des stations.

COMMISSION AMÉNAGEMENT PRÉSIDÉE PAR CHRISTOPHE AUBERT, VICE-PRÉSIDENT ANDRÉ PERRILLAT-AMEDE

L'aménagement des stations de montagne est un sujet majeur pour préparer l'avenir : urbanisme, immobilier, transports, numérique, prospective, tels sont les nombreux domaines de réflexion sur lesquels cette commission se penchera.

COMMISSION FINANCES LOCALES PRÉSIDÉE PAR CLAUDE JAY, VICE-PRÉSIDENT LIONEL GAY

Cette Commission est destinée à réfléchir notamment à la révision des critères du FPIC et de la DGF qui ne prennent pas suffisamment en compte les charges induites par l'activité touristiques beaucoup plus élevées en stations de montagne.

COMMISSION FAMILLE PLUS PRÉSIDÉE PAR SOPHIE VERNEY

122 destinations sont labellisées sur les 4 territoires (44 Montagne, 43 Mer, 25 nature et 10 ville) et près de 5 000 prestataires sont engagés dans cette démarche de qualité. Le Label national Famille Plus est cogéré par les trois associations d'élus qui ont créé le Label : ANMSM, ANETT et Fédération des Stations Vertes. La Commission Famille Plus est en charge de l'animation du Label pour le territoire Montagne.

COMMISSION JEUNES PRÉSIDÉE PAR STESSY SPEISSMANN

Consacré à la relance des classes de découvertes, la Commission Jeune a pour but de permettre à chaque élève de partir une fois dans sa scolarité en classe de neige. La réflexion porte également sur le calendrier scolaire et plus généralement sur le renouvellement de clientèles.

COMMISSION OBSERVATOIRE DES STATIONS DE MONTAGNE (OSM) PRÉSIDÉE PAR PATRICK PROVOST

L'Observatoire des Stations de Montagne est un dispositif partenarial dans lequel sont engagés, aux côtés de l'ANMSM, Atout France en tant qu'expert technique, 8 observatoires départementaux, Domaines Skiabiles de France, Union Sport et Cycle, le Syndicat National des Moniteurs de Ski et Nordic France. L'OSM établit des tendances de fréquentation touristique à destination des professionnels et des médias en collectant des données sur les cinq massifs français.



L'ANMSM à l'initiative de nombreuses actions ces dernières semaines

MOBILITÉS POUR REJOINDRE LES STATIONS DE MONTAGNE : UN TRAIN DE RETARD ?

Dans une Tribune diffusée le 1^{er} octobre et publiée dans **Les Echos** et la **Gazette des Communes** (à découvrir en page presse), le **Président de l'ANMSM a appelé les pouvoirs publics à agir en faveur du développement du train vers les stations de montagne en mettant en évidence les enjeux économiques et surtout écologiques liés à ce moyen de transport durable**. Les communes supports de stations de montagne œuvrent depuis de nombreuses années pour la transition écologique et ont besoin, pour aller plus loin, d'un soutien franc et massif des pouvoirs publics pour accélérer le cercle vertueux du développement durable. Pour Jean-Luc BOCH cela doit passer par « le renforcement de l'offre ferroviaire, couplé à un dispositif de bus écologiques, en limitant les ruptures de charges ».

MOBILISATION POUR LES CLASSES DE NEIGE EN COLLABORATION AVEC L'ANEM

Les classes de neige sont un pilier de l'éducation populaire et souvent la première expérience avec la montagne pour de nombreux jeunes, ce qui les encourage à y revenir plus naturellement à l'âge adulte. Les classes de neige sont également très importantes pour les stations de montagne car elles assurent un niveau de fréquentation en période hors vacances et font vivre l'écosystème économique local.

La situation sanitaire fait craindre de ne pouvoir accueillir ces classes cet hiver. **Aussi, l'ANMSM a saisi, en partenariat avec l'ANEM, le Secrétaire d'Etat Jean-Baptiste LEMOYNE en demandant à ce que le gouvernement s'engage plus fortement pour rassurer l'ensemble des parties prenantes et revoir certaines consignes sans pour autant remettre en question la sécurité sanitaire.**

ACTION COMMUNE ANMSM-DSF AU SUJET DES UNITÉS TOURISTIQUE NOUVELLES

A la suite d'un amendement du Gouvernement traitant des Unités Touristiques Nouvelles, dans le

cadre du projet de loi pour l'Accélération et la Simplification de l'Action Publique, l'ANMSM et DSF ont saisi le Ministre concerné. **Cette démarche, au travers d'un amendement soutenu par les deux structures, avait pour objectif de sécuriser les porteurs de projets afin de répondre aux conséquences de la décision du Conseil d'Etat du 26 juin 2019 - annulation du décret du 10 mai 2017 relatif à la procédure de création ou d'extension des UTN- tout en proposant au Gouvernement de ne pas alourdir inutilement une procédure qui prévoit déjà de nombreuses concertations.**

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021

Les Finances locales sont un des sujets prioritaires de l'ANMSM. Aussi, dans le cadre de l'examen du projet de loi de Finances pour 2021, **l'ANMSM a proposé aux Parlementaires du Fil Neige de déposer plusieurs amendements relatifs à la dotation de soutien local à l'investissement (DSIL), qui représente une aide financière considérable pour les collectivités locales et dont les conditions d'éligibilités doivent être élargies, mais aussi concernant des outils clés dans la gestion des finances publiques locales tels que le Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mécanisme qui ne prend actuellement pas assez en compte la réalité déséquilibrée des charges qui pèsent sur les petites communes à dimension touristique.**

L'association reste très mobilisée sur les autres sujets qu'il s'agisse de la formation des pisteurs-secouristes 1^{er} degré en lien avec la Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables-FNSSDS, du label Famille Plus ou de la promotion des stations de montagne.

Tous ces sujets ont été évoqués lors d'une série d'entretiens qui s'est déroulée début novembre. Ainsi le Président de l'ANMSM a été reçu par le nouveau **Secrétaire général adjoint de l'Elysée, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de l'Edu-**



cation Nationale, le Ministre délégué à l'attractivité, le Secrétaire d'Etat à la Ruralité et le Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme.

UNE RENCONTRE DU FIL NEIGE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 30 octobre s'est tenue une réunion du Fil Neige avec les nouveaux membres du Conseil d'administration de l'ANMSM.

Il était important qu'en ce début de mandat, les membres du Conseil d'administration puissent échanger avec les Parlementaires sur les nombreux sujets d'actualité : **conditions d'ouverture des stations pour la prochaine saison d'hiver, maintien des classes de neige, projet de loi de Finances 2021, projet de loi 3D, Plan de Relance mais aussi UTN/SCOT, finances locales.** Le Fil Neige, créée en 2017 et qui rassemble une quarantaine de Parlementaires, est une instance particulièrement importante pour l'ANMSM car elle permet de conserver un lien très fort avec l'échelon national.

Les membres du Fil Neige seront dorénavant plus étroitement associés aux travaux de l'ANMSM via notamment le Conseil d'administration.

OUVERTURE DES STATIONS DE MONTAGNE

Afin de préparer dans les meilleures conditions sanitaires possibles l'ouverture des stations de montagne pour la saison d'hiver, l'ANMSM a multiplié les rencontres au plus haut niveau dans le cadre notamment de l'élaboration du protocole sanitaire national.

Par son intermédiaire, de nombreuses initiatives ont été prises afin de mettre en avant les enjeux économiques et sociaux liés à la saison d'hiver : question d'actualité au gouvernement, tribune cosignée de plusieurs parlementaires mais également message diffusé dans la presse nationale et régionale.





Jean-Luc BOCH

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE
MAIRE DE LA PLAGNE TARENTOISE.



LA RENCONTRE

14

A LA SUITE DE VOTRE ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE L'ANMSM, QUEL MODE DE GOUVERNANCE SOUHAITEZ-VOUS INSTAURER ?

Je vais m'appuyer évidemment sur le Bureau et le Conseil d'administration de notre association pour initier, sur tous les sujets concernant nos stations, des actions de sensibilisation mais également des propositions très concrètes.

Notre association doit être avant tout le lieu de rassemblement de tous les Maires de stations de montagne. Chacun doit pouvoir participer concrètement à l'action de l'ANMSM afin de porter encore plus haut la voix de nos territoires. Pour cela notre association doit être plus représentative et donc par conséquent compter un plus grand nombre d'adhérents. L'adhésion récente de Briançon pour Serre-Chevalier est une excellente nouvelle. L'ANMSM est l'association de toutes les stations françaises, grandes comme plus modestes, de hautes, de moyennes comme de basses altitudes, proposant majoritairement le ski et les activités hivernales ou bien ayant développé une diversification de leur offre touristique été comme hiver.

Aussi, ai-je entamé un tour de France des massifs et des stations pour aller à la rencontre de nos adhérents et des non adhérents afin de les convaincre du rôle essentiel joué par notre association en particulier dans une période difficile où les évolutions sont permanentes. Ce lieu de solidarité, d'échanges et de rencontres qu'est l'ANMSM est plus pertinent que jamais pour faire avancer les sujets propres à nos stations de montagne et apporter des réponses collectives en situation de crise.

Je veux enfin que l'ANMSM travaille en étroite collaboration avec nos partenaires historiques que sont Domaines Skiables de France et le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français mais également avec le Conseil National de la Montagne, Atout France, l'ANEM et l'ANETT.

SELON VOUS QUELLE EST LA MISSION PRIORITAIRE DE L'ANMSM ET COMMENT SOUHAITEZ-VOUS LA DÉVELOPPER ?

La mission première de l'ANMSM est institutionnelle. Je veux la renforcer en développant les échanges per-

manents avec les ministères. Ainsi, dès mon entrée en fonction j'ai pu m'entretenir avec le tout nouveau Secrétaire général adjoint de l'Élysée ainsi qu'avec plusieurs ministres. Ces échanges sont essentiels car ils permettent d'inscrire durablement notre association comme un interlocuteur incontournable.

Notre association doit être avant tout le lieu de rassemblement de tous les Maires de stations de montagne.

Ce rôle institutionnel ne peut être pleinement développé qu'à la condition de renforcer également les liens avec nos Parlementaires du Fil Neige. Ceux-ci, au nombre d'une quarantaine, ont récemment participé à un échange avec les membres du Conseil d'administration.

J'ai d'ailleurs l'intention de les associer plus étroitement à nos travaux en proposant par exemple une représentation des Députés et Sénateurs dans notre Conseil d'administration.

Enfin, cette action institutionnelle ne peut être complètement efficace que si elle est mieux connue de tous, adhérents, partenaires, parlementaires, pouvoirs publics. L'ANMSM complète progressivement ses outils de communication pour accroître sa visibilité : site Internet, réseaux sociaux, newsletter bimensuelle, journal SOMMETS. Une agence de presse collabore également étroitement avec l'association la rendant très légitime auprès des médias.

EN QUOI LE TRAVAIL DES 7 COMMISSIONS PERMANENTES DE L'ANMSM DOIT-IL CONSISTER ?

Le travail des nouvelles Commissions permanentes doit être au centre de notre action. Je remercie les Maires qui ont accepté d'en prendre la présidence. Il faut que de ces instances de concertation et d'échanges puisse émerger des propositions concrètes qui doivent être portées à la connaissance des Parlementaires et des ministères sur des sujets aussi variés que les finances locales, l'urbanisme, le



développement durable, les classes de neige ou le calendrier scolaire.

Mon souhait est que tous nos Maires adhérents puissent être associés de près ou de loin aux travaux de ces commissions pour que leurs propositions soient le résultat de la concertation la plus large.

QUELS SERVICES PROPOSÉS PAR L'ANMSM METTRIEZ-VOUS EN AVANT VIS-À-VIS DE VOS ADHÉRENTS ET DES NON-ADHÉRENTS QUI ENVISAGERAIENT DE VOUS REJOINDRE ?

En contrepartie de leur cotisation, les adhérents peuvent accéder à plusieurs services personnalisés proposés par l'ANMSM.

Début 2020, la plateforme juridique JurisMontagne a été créée à l'attention exclusive des adhérents. Il s'agit d'un véritable service d'assistance juridique numérique qui met immédiatement à leur disposition l'ensemble des données juridiques de l'ANMSM : veille législative et réglementaire, analyses de multiples sujets concernant les stations de montagne, mise à disposition de modèle-types de conventions et d'arrêtés municipaux. Cette plateforme a également rendu possible le suivi personnalisé des demandes juridiques de chaque adhérent.

Le Label Famille Plus est une démarche de qualité nationale née en 2006, fruit du travail de l'ANMSM avec l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques et la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige. Ce La-

bel, de plus en plus réclamé par les vacanciers, compte 44 stations de montagne. L'ANMSM accompagne ses adhérents, y compris financièrement, pour obtenir ce précieux sésame et le conserver.

Enfin, notre association a élaboré en 2007 une charte en faveur du développement durable, qui a évolué en une démarche plus collaborative avec les stations adhérentes dénommée Cimes Durables. Je souhaite que la nouvelle Commission Cimes Durables aille plus loin en termes d'accompagnement.

QUELLES SONT LES RELATIONS DE L'ANMSM AVEC FRANCE MONTAGNES DONT VOUS ÊTES ÉGALEMENT LE PRÉSIDENT ?

J'ai souhaité en effet poursuivre ma mission à France Montagnes en cette période où la promotion de la montagne est stratégique. France Montagnes a été créé il y a 10 ans par l'ANMSM, Domaines Skiabiles de France et le Syndicat National de Moniteurs du Ski Français. Il faut savoir que l'ANMSM est le premier contributeur de France Montagnes et lui reverse près de 50% du produit de ses cotisations. En cette période de crise, où il est essentiel de valoriser nos destinations, il ne faut surtout pas rogner sur les moyens de France Montagnes même si nous demandons par ailleurs qu'Atout France soit toujours plus investi à promouvoir la montagne française.

MA MONTAGNE

CE QUE J'AIME PARTICULIÈREMENT À LA MONTAGNE ?

La nature, la beauté des paysages, les grands espaces, l'esprit de liberté et ce tempérament montagnard qui s'adapte à cet environnement, courageux et pugnace.

MON PLUS BEAU SOUVENIR MONTAGNE ?

Ils sont nombreux qu'il s'agisse d'escalade sur des rochers de Tarentaise ou de belles descentes en Vanoise.

MA PROCHAINE ENVIE DE MONTAGNE ?

N'importe où pourvu que les stations soient ouvertes et en capacité d'accueillir nos vacanciers ! Mais surtout de retrouver la joie sur le visage des enfants qui découvrent la montagne enneigée.



ANALYSE JURIDIQUE

16

Focus sur les infrastructures en montagne

LA NOTION DE RISQUE DANS LE REGIME DES BIENS DE RETOUR PROPRE AUX CONTRATS DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Le risque d'exploitation est au cœur même de la logique des contrats de concession de service public. Ce risque d'exploitation, qui est un risque d'exposition aux aléas du marché, c'est-à-dire soit un risque d'offre et/ou de demande, a été transféré de l'autorité concédante vers le concessionnaire d'après l'article L.1121-1 alinéa 1er du Code de la Commande publique. Ce risque d'exploitation s'accompagne d'une contrepartie, constituée par le droit d'exploiter. Ce droit d'exploitation permet au concessionnaire de se rémunérer directement auprès de l'utilisateur ou de l'ouvrage considéré sur la base d'un tarif stipulé dans le contrat de concession.

La jurisprudence récente permet de s'interroger sur ce risque. Ces remarques interviennent sur trois décisions : Vallée de l'Ubaye (29 juin 2018), EDT Engie (18 octobre 2018) et Toulouse Métropole (27 janvier 2020).

La décision EDT Engie du 18 octobre 2018, au nom des principes applicables aux biens de retour, implique le versement en fin de contrat à l'autorité concédante des sommes correspondant aux dépenses de renouvellement qu'un risque peu occurred aura permis au concessionnaire de ne pas exposer.

Dans la décision Vallée de l'Ubaye du 29 juin 2018, le Conseil d'Etat considère que la performance économique du contrat vient diminuer l'indemnité due au concessionnaire au titre du « retour » de ce bien dans le patrimoine de l'autorité concédante. Une diminution de cette indemnité vient pourtant fragiliser l'équilibre du contrat, avec un risque d'enrichissement sans cause pour l'autorité concédante.

Enfin, la décision Toulouse Métropole du 27 janvier 2020 nie l'amortissement anticipé du contrat dû à une sur-performance économique, ce qui se traduirait par une réduction de la durée du contrat. On rappelle à cet effet que le contrat doit être regardé comme caduc pour la partie excessive de sa durée.

La jurisprudence vient ainsi affirmer que le risque de perte ne doit pas devenir une certitude de déficit.

LES RETENUES COLLINAIRES : UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE INTERESSANT ET REGLEMENTE

Par définition, la retenue collinaire est une réserve artificielle d'eau, en fond de terrains vallonnés, fermée par une ou plusieurs digues et alimentée soit par ruissellement des eaux, soit par un cours d'eau permanent ou non permanent. Le but de la retenue collinaire est de prélever et de stocker de l'eau, pour alimenter des milieux artificialisés. Les retenues collinaires sont utiles pour de nombreux usages : l'agriculture, les réserves d'eau potable, le tourisme estival, les intérêts paysagers ou d'abreuvement pour le bétail ou encore comme réserve d'eau pour les enneigeurs.

La construction des retenues collinaires est réglementée, devant suivre la procédure de la déclaration ou de l'autorisation environnementale (article R.214-1 du Code de l'Environnement). La procédure de la déclaration est la plus simple mais ne va concerner que les retenues collinaires de petite taille en général. Depuis le 1er mars 2017, la procédure d'autorisation environnementale a été simplifiée. Une phase en amont va permettre au pétitionnaire d'être éclairé sur les procédures nécessaires. Le service d'instruction coordonnateur consulte ensuite tous les services de l'Etat, organismes publics ou experts pouvant contribuer à l'avis. L'Autorité environnementale sera obligatoirement saisie en cas d'étude d'impact. L'enquête publique informe le public et recueille tous les avis nécessaires pour le projet de retenue. En phase de décision, le CODERST peut donner son avis qui est facultatif, mais la décision finale revient au Préfet. Après la décision s'ouvre un délai de recours.

Plus de détails sur la plateforme JurisMontagne.

VEILLE JURISPRUDENTIELLE

CAA Lyon, 16 juin 2020, Commune de Bourg-en-Bresse, n°19LY00503 :

Le juge administratif ne peut surseoir à statuer qu'en cas d'il-légalité entachant l'élaboration ou la révision d'un PLU et non sa modification. (Urbanisme).

CE, 10 juillet 2020, requête n°427165 :

Le propriétaire et l'exploitant d'un barrage ou d'une digue peuvent être considérés comme débiteurs conjoints d'une obligation de surveillance et d'entretien de l'ouvrage. (Environnement).

Cour de Cassation, 24 septembre 2020, pourvoi n°18-22.142 :

La location d'une chambre d'hôtes ne peut être assimilée à la location d'un logement autonome et indépendante de celui de l'habitant et n'en constituant pas une annexe. (Tourisme).

La montagne, tout naturellement.



LES BONNES NOUVELLES VENUES D'EN HAUT, UNE INFOGRAPHIE POUR RASSURER LES VACANCIERS.

FRANCE
MONTAGNES

17

A l'approche de la saison, les élus et professionnels de la montagne française mettent tout en œuvre pour accueillir les vacanciers cet hiver. C'est la raison pour laquelle France Montagnes, ses membres fondateurs et les acteurs de tous les massifs se sont unis afin de coordonner leurs efforts en créant un document didactique à destination des futurs clients en montagne cet hiver. Il a pour objectif de les informer et de les rassurer sur la situation sanitaire.

Présentant l'adaptation des gestes barrières aux stations de montagne tout au long du parcours client, cette infographie informe et invite les vacanciers à s'engager aux côtés du personnel de la station pour préserver la santé de tous afin que la montagne reste un plaisir. Le format adaptable de ce document lui permet d'être facilement mis à jour et déclinable en fonction de l'évolution de la situation. Les professionnels de la montagne s'unissent ainsi pour travailler le sujet sanitaire en station de ski et prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir un séjour qualitatif et répondre aux questionnements des vacanciers.

La montagne, tout naturellement.

OCTOBRE 2020

VACANCES À LA NEIGE 2020/21

LES BONNES NOUVELLES VENUES D'EN HAUT

Cet hiver, je skie !

Pour tous, l'assurance que les vacances à la montagne seront de vraies vacances.

- VOUS GLISSEREZ EN TOUTE LIBERTÉ SANS MASQUE SUR LE NEZ
- VOUS RESSENTIREZ LES BIENFAITS DE L'AIR FRAIS DES SOMMETS
- VOUS PROFITEREZ DES GRANDS ESPACES DE LA MONTAGNE

LA MONTAGNE FRANÇAISE PREPARE LA PAROLE EN TÉLÉVISION POUR L'HIVER 2020-2021

La campagne TV « La montagne, tout naturellement » portée par France Montagnes, ses membres fondateurs (ANMSM-DSF-SNSMF), Atout France, Génération Montagne et Famille Plus, a débuté mi-octobre sur France Télévisions et BFMTV auprès d'une cible élargie 25-59 ans (2 vagues prévues, du 15 octobre au 15 novembre et du 4 au 24 janvier). L'objectif est de susciter l'émotion et donner envie aux familles françaises de partir à la montagne cet hiver. Une présence complémentaire sur Gulli du 24 octobre au 15 novembre permet de renforcer le dispositif national. Au total, plus de 100 millions de contacts sont attendus.

FRANCE MONTAGNES

La montagne, tout naturellement.

ATOUT FRANCE
Agence de Développement Touristique de la France

#JeRedécouvrelaFrance



TRIBUNE

MOBILITES POUR REJOINDRE LES STATIONS DE MONTAGNE : UN TRAIN DE RETARD ?

18

Etait-ce vraiment le moment ? Dans un contexte économique et social extrêmement tendu, Eurostar a décidé unilatéralement, en juillet 2020, de ne plus desservir certaines stations de montagne françaises. Or, les Britanniques représentent 20% de la clientèle internationale de ces stations. 10 500 de ces usagers ont d'ailleurs signé une pétition demandant le maintien de ces lignes. Sans résultat.

Nous, élu(es) membres de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne-ANMSM, refusons cette décision et appelons à la mobilisation des pouvoirs publics. Le transport ferroviaire ne peut être balayé d'un revers de la main si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable en montagne.

Il ne s'agit pas simplement ici de condamner la décision d'Eurostar : au-delà de la défense des intérêts des stations, nous abordons un sujet aux enjeux majeurs, nationaux et européens.

Car derrière le transport ferroviaire se trouve l'ensemble des problématiques liées à la mobilité : il s'agit de garantir l'accès aux stations de montagne,

en conciliant préservation de l'environnement et dynamisme économique. Le train, non seulement participe au désenclavement de la montagne, mais s'impose également comme le moyen de transport le plus respectueux de l'environnement. Avec une émission de 13 g CO₂ / km, le TGV devance même la voiture électrique, responsable de l'émission de 22 g CO₂ / km !

Le train, indispensable à la démarche environnementale engagée par les stations de montagne

Aujourd'hui, 60% de l'empreinte carbone des stations de montagne provient des transports. Développer le transport ferroviaire s'impose donc comme une évidence. Dans cette perspective, le Président de la République a d'ailleurs évoqué sa volonté de voir à nouveau circuler les trains de nuit. Pour nous, il faut aller plus loin encore, et accélérer les plans de mobilités dites vertes en montagne. Notamment, avec le renforcement de l'offre ferroviaire, couplée à un dispositif de bus écologiques, limitant les ruptures de charges. Cette mobilisation permettrait de renforcer le cercle vertueux du développement durable en montagne. Elle permettrait par exemple de développer des projets éducatifs, tels que les classes de neige.

Les stations de montagne ont déjà développé plusieurs offres de mobilité écologique ambitieuses, dont, tout récemment, la mise en place de navettes autonomes électriques. Elles doivent aujourd'hui, pour aller plus loin, bénéficier d'un soutien franc et massif des pouvoirs publics.

Dans le Plan de Relance présenté par le Président de la République, la transition écologique occupe une place centrale, notamment grâce au développement de moyens de transports durables. Nous appelons à une concrétisation de ces engagements, par le développement du réseau de lignes ferroviaires en montagne. Cette mobilisation s'avère particulièrement cruciale dès la prochaine saison d'hiver, avec les départs d'une majorité de vacanciers français.

Jean-Luc Boch, Président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne-ANMSM.



EXTRAITS DES DERNIÈRES PARUTIONS


9 OCTOBRE 2020
EMISSION FILIERE SPORT

L'ANMSM revient sur la saison d'été en stations de montagne et évoque le travail engagé pour préparer la future saison d'hiver dans un contexte sanitaire difficile.



21 OCTOBRE 2020
AMÉNAGEMENT EN MONTAGNE

Où comment repenser le modèle économique actuel avec des transports plus vertueux et un aménagement de la montagne moins énergivore en activités humaines.


14 NOVEMBRE 2020

L'ANMSM rappelle les enjeux de la saison d'hiver en stations de montagne : 10 milliards d'euros de retombées économiques, 10 millions de visiteurs, 120 000 emplois directs. Ce qui permet aux stations d'investir pour l'avenir à hauteur de 350 millions d'euros HT par an.


20 OCTOBRE 2020
LES ÉLUS DE L'ANMSM SE MOBILISENT POUR L'EUROSTAR

Alors que les Eurostars au départ de Londres et qui desservent la Tarentaise ont été supprimés pour l'hiver 2020-2021, Jean-Luc Boch rappelle que « l'usage de la voiture pèse pour 60 % de l'empreinte carbone des stations de montagne et que diminuer l'offre ferroviaire revient à réencarbonner les transports ».


29 OCTOBRE 2020
JÉAN-LUC BOCH : DES TESTS ANTIGÉNIQUES POUR LES STATIONS DE MONTAGNE

« Nous sommes en train de nous organiser pour avoir des tests antigéniques et sérologiques en nombre suffisant pour que les infirmiers, pompiers, pisteurs-secouristes puissent réaliser les prélèvements ».


15 NOVEMBRE 2020

Jean-Luc Boch salue une écoute attentive du gouvernement et rappelle ce que mettent en place les acteurs de la montagne pour préparer l'ouverture des stations : protocole sanitaire, centres de prélèvements en stations, tests antigéniques.

RETROUVEZ L'ACTU DE L'ANMSM


Twitter : [@anmsm](https://twitter.com/anmsm)



Newsletter : [So Montagne News](#)



Internet : www.anmsm.fr


26 OCTOBRE 2020

La Commission #FamillePlus présidée par @VerneySophie a renouvelé pour la 4^e fois son projet solidaire avec l'association @petitsprinces. #FamillePlus Solidaire permet à des enfants malades de réaliser leur rêve dans nos #stations de #montagne

28 OCTOBRE 2020

La Commission Cimes Durables de l'anmsm présidée par #Pierre-Vollaire lance l'opération « Gardez et triez vos déchets » en partenariat avec @GestesPropres et @Citeofrance. Participez au #DéveloppementDurable des #stations de #montagne

2 NOVEMBRE 2020

Le Président de l'anmsm @jl_boch vient de saisir @EmmanuelMacron et @JeanCASTEX concernant l'élaboration d'un #protocole sanitaire adapté à la situation particulière des #stations de #montagne pour accueillir les prochains vacanciers en toute sécurité



L'ANMSM DANS LA PRESSE

VOUS AVEZ BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT
DANS LE **DOMAINE JURIDIQUE**
OU SIMPLEMENT DE **RESSOURCES**
POUR COMPLÉTER VOTRE **INFORMATION ?**

**CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME
JURIDIQUE DE L'ANMSM**



JURISMONTAGNE

**S'INSCRIRE À
JURISMONTAGNE
C'EST ACCÉDER À :**



DES FICHES JURIDIQUES SUR DES NOTIONS DE DROIT



DES NOTES D'ACTUALITÉ JURIDIQUES ET LÉGISLATIVES



DES MODÈLES-TYPE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



**UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
POUR RÉPONDRE À VOS DEMANDES**